

Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande
Herausgeber: Adolphe Henn
Band: 1 (1894)
Heft: 10

Artikel: À propos du chœur d'hommes de Lausanne
Autor: G.H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il fut, pour le violon, élève de Zadj. En 1887, appelé comme professeur de violon et de chant au collège des Marystes, à Thonon, il continua avec acharnement sa propre éducation musicale et pendant cinq ans, plusieurs fois par semaine, il vint suivre à Genève les leçons de M. Barblan, organiste de la cathédrale, avec lequel il a étudié jusqu'au contrepoint. Genève, foyer intellectuel de la Suisse romande, est donc pour quelque chose dans *Blanche de Mans*. Puis M. Hänni est rentré dans sa ville natale. Il y a fondé, en janvier 1893, une école de musique où cinquante élèves de Sion et des localités voisines, et même du Jura bernois, suivent ses leçons de solfège, d'harmonie, d'orgue, de violon, ou les leçons de piano de M^{me} Duruz, sa sœur. Il est à la tête, depuis la même époque, d'un chœur mixte de soixante-dix chanteurs qui a fait entendre déjà le premier acte de *Guillaume Tell* et des chœurs de Schumann et de Gade. Aujourd'hui, avec l'aide de son beau-frère M. Duruz, employé du Jura-Simplon, il vient de mener à bien une tâche difficile; le succès l'a récompensé. Nul doute que sous sa courageuse impulsion le Valais musical n'accède bientôt à une vie meilleure.

PAUL MORIAUD.

A PROPOS DU CHŒUR D'HOMMES DE LAUSANNE

—0—

La lettre de M. Ch. Kœlla, notre correspondant de Lausanne, sur les concerts du *Chœur d'Hommes*, a eu le don d'exciter la verve scripturaire de M. E. Genillard, rédacteur du *Courrier Suisse*, membre de la commission musicale du *Chœur d'Hommes*.

Nous renonçons à reproduire intégralement l'épître que M. E. G. nous a adressée, d'autant plus qu'elle n'a pas de caractère absolument officiel, et que nous n'avons nullement l'habitude d'admettre dans nos colonnes les longues élucubrations que peuvent suggérer aux parties intéressées les jugements artistiques de nos correspondants. Cependant comme M. E. G. déclare inexacts certains faits mentionnés par notre correspondant*, nous croyons devoir insérer le passage suivant de sa lettre, datée du 10 avril 1894 :

« C'est par erreur que M. K. attribue à M. G.-A. Kœlla l'idée première de la fondation du *Chœur d'Hommes*. L'idée première de cette fondation appartient en réalité au regretté Fridolin Hœssli; l'initiative en fut prise par un petit groupe d'amateurs de musique, à la tête desquels figurait M. l'avocat Georges Dubois, encore aujourd'hui président du *Chœur d'Hommes*. M. G.-A. Kœlla ne s'en est occupé en aucune façon. L'honorable directeur de notre Institut de musique s'est acquis assez de titres à

la reconnaissance des Lausannois sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter celui-là.

» Aucun article des statuts du *Chœur d'Hommes* ne lui interdit de participer aux concours de chant, mais cette participation serait incompatible avec le but de la société, tel que l'ont compris ses fondateurs. Ceux-ci voulaient en effet créer, non pas un orphéon de plus, comme semble le croire M. K. (il y en avait déjà bien trop), mais une société qui compléterait l'organisation musicale de la ville de Lausanne en faisant dans le domaine du chœur d'hommes ce que faisait *Sainte-Cécile* dans celui du chœur mixte, savoir l'étude des œuvres avec orchestre. Ce programme, qui sort du programme des orphéons, a été fidèlement suivi jusqu'aujourd'hui. »

M. Ch. Kœlla, auquel nous avons communiqué la lettre de M. E. G., répond à ceci :

« Le *Chœur d'Hommes* de Lausanne est probablement antérieur à M. Genillard, ce qui lui permettrait d'en ignorer la genèse. L'idée première, l'invention, si je peux dire, du *Chœur d'Hommes*, émane de G.-A. Kœlla. Cette idée, il en fit part à M. G. Dubois, avocat, qui la réalisa en fondant la société, et lui en proposa la direction en retour. G.-A. Kœlla refusa pour des raisons de santé. On offrit alors ce bâton à Hœssli qui l'accepta. Hœssli était directeur du *Frohsinn*; il ne fut pour rien dans la création du *Chœur d'Hommes*. Tels sont les faits. Comme le dit très bien M. Genillard, G.-A. Kœlla n'a pas besoin d'orner sa couronne des fleurons d'autrui, et il n'y a jamais songé.

» Quant aux règlements du *Chœur d'Hommes*, M. Genillard les connaît mieux que moi qui ne les connais pas. C'est évident. Il n'en est pas moins évident que jusqu'à ce jour le *Chœur d'Hommes* n'a participé à aucun concours public; et l'on peut lire dans la notice autobiographique, très bien faite et très intéressante, qui précède le programme de ses derniers concerts, que ses fondateurs précisément « voulaient s'en abstenir ». Si ce n'est la lettre, c'est donc bien l'esprit de ses règlements.

» Ai-je aussi commis une erreur en appelant le *Chœur d'Hommes* un orphéon? L'épithète semble déplaire à M. Genillard; je lui en fais mes humbles excuses. Cependant, le dictionnaire m'apprend qu'un orphéon est un chœur d'hommes, et un chœur d'hommes un orphéon. Le terme n'a rien de blessant, il est seulement français. »

Que dire, après avoir cité ces extraits de lettres, si ce n'est que nous espérons n'avoir plus à revenir sur cette discussion tout à fait oiseuse et dépourvue d'intérêt pour la plupart de nos lecteurs. Peu nous importe en somme de connaître l'initiateur du *Chœur d'Hommes* de Lausanne; celui-ci existe, cela nous suffit, et nous applaudissons à son but, à son programme, à condition toutefois qu'il ne l'abandonne pas trop souvent — et pour quelles raisons!? — pour l'étude d'œuvres pour chœur mixte (*La Lyre et la Harpe*) ou de médiocres transcriptions (*Tenebræ factæ sunt*, de M. Haydn). Que le *Chœur d'Hommes* vive longtemps encore et qu'il continue à travailler dans le même esprit, pour le renom musical de Lausanne.

G. H.

* Voir le n° 8 de la *Gazette musicale*.